



Accueil de Loisirs Sans Hébergement

TROUILLAS 2022/2023

Projet Pédagogique

VACANCES SCOLAIRES ET MERCREDIS (périscolaire)
de 3 à 10 ans

Directrice : Sudria Marina
06 23 80 51 04
mail : marina.sudria@laligue.org



SOMMAIRE

Sommaire	
La Communauté de Commune des Aspres	
Les Partenaires	
Les objectifs Educatifs	
Les intentions Educatives de l'Equipe Pédagogique	
Les objectifs Généraux	
Les objectifs opérationnels Du Périscolaire Des Mercredis	
Les objectifs opérationnels Extrascolaire Vacances	
Les Moyens D'Evaluation	
Description DE la Journée TYPE Périscolaire Des Mercredi et Extrascolaire Vacances.....	
L'Equipe Pédagogique	
Taux réglementaires D'Encadrement	
Rôle DE l'Equipe DE Direction	
Rôle Des animateurs	
Sante	
Les Dossiers animateurs ET Enfants	
À savoir	
Protocole	
Annexes	

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ASPRES

La communauté de communes des Aspres est une structure intercommunale composée de 19 communes, (Banyuls des aspres, Brouilla, Caxias, Camélas, Castelnou, Fourques, Calmeilles, Llauro, Montauriol, Oms, Passa, St Colombe, St Jean Lasseille, Terrats, Thuir, Tordères, Tresserre, Villemolaque).

Située au cœur de la plaine du Roussillon, sur le piémont du Canigou. Elle compte environ 20 000 habitants, dont environ 1900 enfants fréquentent les écoles maternelles et primaires.

Depuis le 1er janvier 2011 la communauté de communes a pris la compétence enfance (de 3 à 10 ans).

Actuellement, il existe 3 lieux d'accueil collectif de mineurs (ACM) permanents implantés sur le territoire.

- À Thuir avec un accueil maternel (3 à 6 ans) et primaire (6 à 10 ans) dans deux centres distincts. (Mercredis et vacances scolaire, sauf vacance de décembre)
- À Banyuls Dels Aspres ou l'accueil primaire et maternel est dans un même lieu. (Mercredis et vacances scolaire sauf vacance de décembre)
- À Trouillas ou l'accueil primaire et maternel est dans un même lieu. (Mercredi et vacances scolaires sauf vacance de décembre)

L'ACM Intercommunal de Trouillas est une structure pouvant accueillir jusqu'à 75 enfants de 3 à 10 ans. Ce service est proposé aux habitants de la communauté des communes.

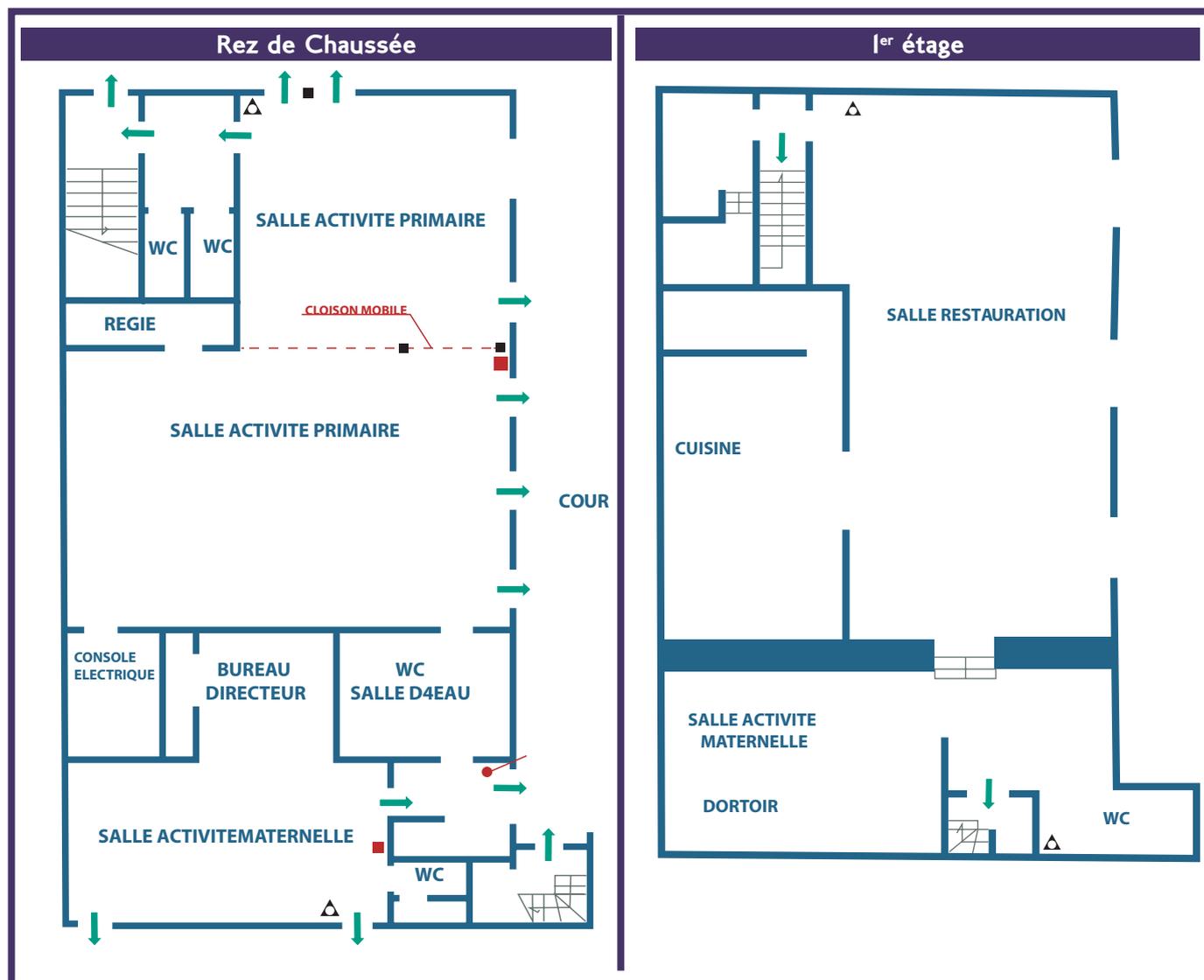
Il se situe dans les locaux de l'ancienne l'école maternelle de Trouillas, rue des platanes. Il est composé d'un bâtiment avec un étage, une cour de récréation spacieuse et ombragée. Les locaux de préparation et de restauration sont à l'étage ainsi que le dortoir. Au rez de chaussé, 1 grande salle d'activité pour les primaires et une salle pour les maternelles.

A l'extérieur de l'ACM, se trouve 2 squares avec des jeux pour enfants. Il y a une salle des fêtes, au cœur du village, pour des activités artistiques, des spectacles...

Nous avons aussi un complexe sportif situé à 500 m de l'ACM, composé d'un terrain de sport, de deux terrains de tennis neuf et d'une salle polyvalente 1 300 m², multi- activités, avec des sanitaires équipés pour l'accueil d'enfants handicapés.

Le bâtiment d'occupation de l'ACM est composé : voir plan ci-après.

Le bâtiment d'occupation de l'ACM est composé : voir plan ci-dessous



LES PARTENAIRES

La Ligue de l'Enseignement est Co-gestionnaire des ACM extra-scolaires et périscolaires de la communauté de communes des Aspres, c'est ce qu'on appelle la délégation de service public.

Les objectifs du projet éducatif de l'association qui sont fondés sur les 6 valeurs suivantes :

- Laïcité
- Diversité/Egalité
- Démocratie
- Emancipation/Socialisation
- Solidarité/Engagement
- Citoyenneté

La Direction Départementale de l'éducation Nationale de la jeunesse et des sports et la Protection Maternelle et infantile fixe un cadre et met en place une législation et réglementation à respecter concernant les ACM. La Caisse d'allocation Familiale est un partenaire important, qui aide au financement de l'ACM et fixe aussi un cadre réglementaire

Les familles sont nos premiers partenaires éducatifs. En effet, l'espace familial est l'environnement le plus important et essentiel au sein duquel l'enfant va se construire. C'est pourquoi il est nécessaire et important d'accorder une place aux parents dans nos ACM.

Les associations locales et structures éducatives qui favorisent l'éducation des enfants sur le temps extra-scolaire sont également étroitement associées à nos projets et à notre conception du bien-être de l'enfant allant vers une éducation partagée.

LES OBJECTIFS EDUCATIFS

Le service enfance de la Communauté des Communes des Aspres et la Ligue de l'Enseignement ont comme objectifs communs de :

- Tisser des liens entre l'enfant et la « société extérieure ».
- Intégration dans la société de tous les enfants quelles que soient leurs différences.
- Sensibiliser les enfants à la différence.
- Faciliter à tous les enfants de la communauté de communes des aspres, l'accès à l'accueil de loisirs.
- Favoriser l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant.
- Permettre la découverte de nouvelles activités sans distinction, (argent, disponibilité des parents, différence physique...)
- Donner à l'enfant des références de bien-être et de sécurité.
- Agir pour la laïcité
- Favoriser un fonctionnement démocratique
- Faire vivre la mixité sociale
- Développer la formation des animateurs
- Être acteur de l'économie sociale
- Agir dans le cadre d'un tourisme durable
- Favoriser le développement de chaque enfant à son propre rythme
- Développer l'autonomie

Le groupe scolaire de Trouillas oriente son travail pédagogique sur 3 axes :

- Assurer les fondamentaux (mathématique, français, lecture) et renforcer la transmission et l'appropriation des valeurs républicaines.
- Assurer la réussite de tous les élèves et fluidifier les parcours.
- Intégrer les outils numériques dans les pratiques pédagogiques.

L'école maternelle de Trouillas a comme objectifs :

- Améliorer le langage des élèves
- Favoriser une éducation à la santé
- Développer un parcours d'éducation artistique et culturel
- Valoriser le vivre ensemble pour maintenir un bon climat scolaire.

L'école élémentaire de Trouillas a comme objectifs :

- Améliorer le langage et l'écrit des élèves
- Favoriser le développement de chaque enfant à son propre rythme
- Développer l'autonomie

La communauté de commune des Aspres et la ligue de l'enseignement sont Signataires de la charte nationale de déontologie pour l'accueil des enfants handicapés dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées.

Sur les périodes d'ouverture de l'accueil de loisirs, nous mettons donc en œuvre un projet pédagogique qui répond aux objectifs éducatif soulevé ci-dessous.

LES INTENTIONS EDUCATIVES DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

L'accueil de loisir est un espace ludo-éducatif.

Notre démarche éducative prendre en compte les besoins physiologiques de chaque enfant dans le respect des spécificités liées à son âge et à ses capacités :

- Besoin d'autonomie : valoriser les réussites, proposer des choix mais aussi l'encourager à essayer, à découvrir, à expérimenter par lui-même.
- Besoin de compétence : lui confier des tâches, remarquer ses efforts et sa progression. Lui permettre de réaliser les choses part lui-même.
- Besoin de lien : accueillir ses émotions, représenter une base de sécurité, d'être intégrés à un groupe (acceptés et appréciés)

Dans le cadre d'un accueil sécurisant et convivial.

Nous mettrons en œuvre tout notre savoir-faire afin de construire par chacun des enfants un séjour amusant, innovant et adapté à leurs besoins. Et ce, en réunissant les conditions nécessaires au bon déroulement de la vie sur la structure.

Nous mettrons en place un programme d'activité adapté en respectant et jonglant avec découverte, sport, activité artistique, nature, repos, projet etc. Nos objectifs sont de faire apprécier à l'enfant tout c'est temps en apprenant à respecter le vivre ensemble (Gérer les conflits, Accepter les différences, Vivre avec des règles, apprendre à communiquer). Cela va permettre à l'enfant de préparer son devenir d'adulte et de citoyen responsable, capable de s'inscrire dans une société.

C'est dans cette démarche éducative que l'équipe d'animation se réunira régulièrement afin de mettre en place une diversité proposer à chacun.

L'équipe pédagogique, dans un souci d'harmonisation éducatif s'appuiera sur le Projet Educatif Du Territoire de la communauté de communes des Aspres, du projet éducatif de la ligue de l'enseignement et du projet d'école de Trouillas auquel l'accueil de loisir est rattaché.

LES OBJECTIFS GENERAUX

- **Eveiller et développer la curiosité ainsi que la découverte**

Donné l'envie aux enfants de découvrir, comprendre, de chercher, observer mais aussi d'analyser les informations qu'ils entendent et qui leurs donne une émotion avant de la retransmettre. Analyser ainsi qu'une information peut être perçu différemment. De faciliter les possibilité d'expérimentation, de manipulation. La découverte de l'environnement et de la biodiversité.

- **Le J3F**

Le J3F remplit cinq des six objectifs que les programmes français fixent à l'école maternelle : s'approprier le langage, apprendre les règles de la socialisation et du bien vivre ensemble, agir et s'exprimer avec son corps, mettre en œuvre l'imagination, et valoriser la référence à l'écrit.

- **Des séjours apprenants**

L'équipe pédagogique aura pour objectif de répondre aux besoins ludiques d'expérience, de remobilisations des savoirs. Visant à renforcer les compétences scolaires. Mettre en place des groupes mixtes pour donner l'envie aux enfants d'aller chercher la connaissance dont ils ont besoin et aussi mettre en confiance celle qu'ils ont acquis. De sentir l'importance et la responsabilité de transmettre une connaissance qu'elle soit scolaire ou quotidienne. Cela va nous permettre d'apporter une complémentarité avec l'école et d'apporter aux enfants tous les outils pour renforcer les besoins et savoirs.

- **Développer des actions de partenariat avec les associations locales, les familles et la Mairie.**

Dès la rentrée scolaire 2018/2019, le « plan mercredi » proposé par l'éducation national entre en vigueur. Ce dispositif consiste à proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition...). Le ministère insiste sur la notion de cycle, dans une logique de parcours pour parvenir à une progressivité pédagogique. D'inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs, en impliquant les habitants et en construisant des partenariats avec les établissements scolaires, les associations locales, sportives et culturelles, ainsi que les sites naturels. Mais surtout, garantir la complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant.

La famille, une place important dans le parcours de l'enfant, la parentalité à pour idée de renforcer les parents dans leurs compétences et les aider à reprendre confiance dans leurs ressources, de susciter la collaboration entre parents et professionnels « Co-éducateurs » pour un partenariat éducatif, de développer des actions de loisirs parent/enfants et de réflexions pédagogiques.

• **Renforcer les passerelles petite enfance / enfance / adolescent et maintenir une continuité éducative dans le parcours de l'enfant.**

Les actions passerelles permettent de faciliter l'intégration des enfants dans les différents accueils de loisirs (crèche et RAM > centre de loisirs et/ou ALAE > point jeune), à travers de nombreuses rencontres dans le cadre d'animation culturelle, artistique, sportive.... Ces différentes actions vont permettre aussi de confronter les méthodes pédagogiques des différentes structures, de réfléchir à une cohérence des pratiques et ainsi apporter une « continuité éducative » pour l'enfant dans son parcours extra-scolaire et périscolaire. Dans la mesure de l'accueil préconise par notre protocole sanitaire.

Plusieurs rencontres avec le RAM sont déjà programmées.

• **Création d'une passerelle intergénérationnelle : La mise en place d'actions intergénérationnelles, va être proposées pour et par les personnes âgées, loto, histoire, activités manuelles, jardinage... Pour une transmission de savoir entre les générations.**

Les objectifs de ces actions sont :

- favoriser le lien social/intergénérationnel,
- sociabiliser, diversifier les relations des enfants avec un public différent
- amener l'enfant à se projeter dans la construction de son identité,
- contribuer à la valorisation du savoir, savoir-être, savoir-faire, des personnes âgées.

Un nouveau dispositif est mis en place celui des « s'aventuriers », il fonctionne comme un label. Lorsqu'une activité répond au critère prédéfini comme :

- Activités ludique sur le thème de la nature
- Activité ou connaissance que l'on puisse partager

Un petit logo créé et actée par les enfants sera accolé à l'activité qui répond à ces critères.

LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE L'EXTRA-SCOLAIRE

- Proposer des parcours éducatifs culturels, artistiques, sportifs et environnementaux diversifiés pour répondre au mieux aux besoins et préférences de chacun
- Proposer des actions passerelles entre le centre, le RAM (l'entretien par mois) et les personnes âgées du village
- Engager les enfants sur des projets sur l'Eco citoyenneté, biodiversité avec l'hôtel à insectes, tourner plus nos actions vers l'extérieur
- Renforcement des actions dans le cadre du plan mercredi : - les associations - les écoles – les actions avec la mairie /festi loisirs.

Nous allons mener différentes actions en lien avec la mairie, certaines associations et les écoles.

- Actions intergénérationnelles (colis de Noël, rifle etc.)
- Hôtel à insectes exposé dans la ville
- Découverte des saisons (faune et flore)
- Cahier de suivi en complémentarité avec l'école
- Cahier de dessin individuel
- Développement de l'imagination et de l'histoire au travers du monde réel et fantastique
- Développer les jeux de pleine nature

LES THÈMES EXTRA-SCOLAIRE VACANCES

Nous allons mener différentes actions en lien avec la mairie, certaines associations pour la ville.

Hiver : La découverte de l'eau et de l'univers du cirque

Printemps : L'alimentation et l'art musical

Été : Nous sommes encore en construction

Un planning complet sera à disposition deux semaines avant les vacances sur www.cc-aspres.fr

LES MOYENS D'ÉVALUATION

- Dans un premier temps, nous pouvons évaluer de manière orale et ludique le ressenti des enfants avec la mise en place de jeux d'évaluation en fin de séance et fin de semaine. Avec la mise en place d'un outil pour exprimer ses émotions.
- Ensuite un outil d'évaluation est distribué aux familles deux fois par an. Cet outil est une « enquête de satisfaction » sous forme de questions adressées aux enfants et aux parents. Nous demandons aux parents de le remplir conjointement avec leurs enfants et de s'en servir comme support pour discuter avec eux, de ce qu'ils vivent sur les accueils de loisirs.
- L'équipe d'animation se réunit une fois par semaine (le vendredi soir), lors de ces réunions, un bilan oral est effectué en groupe.
- Une évaluation est faite en entretien individuel une fois par an. Lors de cet entretien, le directeur et l'animateur réalisent une évaluation précise de l'ensemble de la fonction de l'animateur et de l'atteinte de ses objectifs pédagogiques.
- Chaque projet d'animation sera présenté en réunion afin de déterminer, s'il a atteint ces objectifs et trouver une solution en groupe.

Description D'une Journée TYPE Périscolaire Des Mercredis ET Extra-scolaire

• L'accueil :

Dès 7h30, les enfants et leurs parents sont accueillis et noté sur la liste d'inscription, dans la salle de motricité, dans le bâtiment A (celui où se trouve le bureau).

Une grande salle multi-activités où les enfants pourront choisir des activités au choix, lecture, jeux de constructions, jeux de sociétés, dessins, coloriage, jeux de faire semblant, marionnettes, etc... L'espace de jeu est aussi mis à disposition.

Quand le nombre d'animateurs, le permet, des jeux extérieurs sont proposés, et la deuxième salle d'accueil (bâtiment B) est ouverte, ou sont proposés des activités plus spécifiques aux grands.

Jusqu'à 9h cet accueil permet un dialogue avec les parents, c'est le moment où les différentes inquiétudes peuvent faire surface et donc peuvent être prises en charge efficacement.

À la fin de l'accueil on fait le point sur les effectifs. On les affiche au tableau du bureau, de manière à ce que tout le monde connaît les effectifs de la journée.

• La mise en train :

C'est en musique que tout le monde se réunit pour faire quelques exercices d'éveil corporel, d'étirement, et de mise en train rythmique et dynamique.

• Collation et présentation de la journée :

Un petit groupe, d'enfant volontaire, est chargé de préparer avec un animateur, les collations, jus de fruits, tartines, céréales. Un autre petit groupe sera chargé de faire la vaisselle à la fin de la collation.

Pendant la collation, nous présentons l'équipe, et le déroulement de la journée.

À la fin de ce temps les groupes sont définis et chaque animateur remplit une fiche de groupe qui sera affichée au bureau et un double sera gardé dans sa mallette pédagogique.

Les 2 journalistes du jour seront désignés.

• Temps d'activité de détente :

Plusieurs espaces de jeux en autonomie sont mis à disposition des enfants et une activité manuelle est proposée.

• Temps des devoirs (les mercredis) :

Un espace est dédié aux enfants qui souhaitent s'avancer sur leur devoir en autonomie sur les différents temps de la journée.

• Temps de rangement et d'hygiène :

A La fin des activités, les groupes se charge du rangement, et se préparent au temps du repas.

Les enfants participent aux rangements des activités, mais ils n'ont pas accès à la régie. C'est l'animateur responsable du groupe qui est chargé d'organiser ce rangement et remettre dans la régie le matériel utilisé.

Pour un bon lavage des mains des affiches seront aussi placées pour rappeler aux enfants comment bien se laver les mains.

Les toilettes (8) des maternelles seront dans le bâtiment A, à côté du bureau. Les toilettes (2) des primaires seront dans le bâtiment B.

• Temps du repas :

Ce moment doit être convivial, agréable et nous souhaitons le baser sur une autonomie réelle à tout âge. Chaque table a l responsable qui sera le miens entre les enfants, les animateurs et les dame de cantine. Tout au long du repas les plats seront à disposition de la table, et chacun pourra se servir à sa guise et nous encourageons les enfants à goûter les différents aliments proposés. Pour favoriser les maternelles à l'autonomie nous leurs mettons à disposition un couteau pour l'apprentissage de la découpe. La table doit être débarrassés et nettoyer pour aider les cantinières. Un thermomètre du bruit, créé par les maternelles a été mis en place pour limiter le volume à un niveau raisonnable.

• Temps de brossage des dents :

A La fin du repas les enfants descendent de manière échelonnée du réfectoire et vont se brosser les dents en groupes de 8 dans les espaces qu'ils leurs sont attribués.

• La sieste et activité calme :

Pour les maternelles la sieste sera installée et se déroulera dans le bâtiment A (en moyenne 2h).

Pour les primaires, des activités calme seront proposées dans le bâtiment B et dans la cours. L'animateur doit jouer avec les enfants. Il doit canaliser les jeux libres, tout en veillant au rangement des jeux.

• Temps d'activité :

Selon le programme d'activité les enfants sont en activités en groupe de 8 maternelles et 12 primaire max par animateur. Les groupes sont définis soit par âge, soit par affinité en fonction du planning prévu. Chaque animateur aura un espace défini, une mallette pédagogique et le matériel nécessaire pour mettre en œuvre son planning d'activité adapté à son groupe qu'il aura préparé de manière à répondre aux attentes du projet pédagogique.

• Temps de goûter et du bilan de la journée avec les enfants

A Partir de 16h30 c'est la fin des activités, un goûter est proposé aux enfants. Soit en groupe soit en collectifs. Ce temps est le moment de faire une évaluation de la journée avec eux.

Le jeu des pouces, la cible, ou autre, sont des outils ludiques, qui permettent d'évaluer le vécu de la journée des enfants.

• Les départs échelonnés :

De 17h à 18h les parents viennent chercher leurs enfants. Les enfants sont répartis sur les différents espaces, et un animateur marque leur départ sur la fiche de la présence au portail. Le directeur est disponible pour toute sollicitation des parents. Dès 17h30 la salle d'activité du bâtiment B devra être rangé et libre pour le personnel d'entretien. En fonction de la météo, nous finissons les départs échelonnés dans la même salle que le matin.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'équipe est composée d'un directeur BAFD, d'animateurs BAFA, BPJEPS et CQP ou/et de stagiaires BAFA. Leurs nombres est proportionnels au effectif reçu.

Chaque animateur disposera d'une liste nominative et d'un cahier de suivi de groupe ainsi qu'une pharmacie complète dont il est responsable.

Une réunion de préparation est prévue avant le début de chaque cycle (projet pédagogique, renseignement sur les enfants inscrit, consigne de sécurité, élaboration du programme ...)

TAUX REGLEMENTAIRES

• Périscolaire mercredis

• 1 adulte pour 12 mineurs de moins de 6 ans.

• 1 adulte pour 18 mineurs de plus de 6 ans

• Extrascolaire vacances

• 1 adulte pour 8 mineurs de moins de 6 ans.

• 1 adulte pour 12 mineurs de plus de 6 ans.

Pour la déclaration de l'accueil auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, les intervenants ponctuels peuvent être comptabilisés dans l'effectif d'encadrement pendant leur temps de présence.

Cependant, dans une recherche de qualité, le nombre d'enfants par adulte devra être adapté au type d'activité proposée.

ROLE DU DIRECTEUR

Le rôle du directeur est de gérer la mise en œuvre des accueils de loisirs, conformément aux décisions prises par la communauté de communes et la ligue de l'enseignement.

Ses missions seront :

- Concevoir et mettre en œuvre le projet pédagogique de L'ALSH.
- Gérer l'ensemble des intervenants de l'ALSH. Et organiser des réunions de travail
- Travailler en partenariat avec les acteurs locaux : récolte et étude des propositions
- Accompagner la conception et la réalisation du projet d'animation de chaque animateur, de façon à ce qu'il soit en cohérence avec le projet pédagogique
- Planifier les activités (intervenants, matériels, lieux...)
- Gérer les inscriptions et les listes d'enfants
- Assurer la gestion budgétaire et administrative
- Concevoir les supports de communication et d'information à destination des familles
- Être présent sur le terrain pour avoir un contact direct avec les parents, les animateurs et les enfants
- Évaluer la mise en œuvre de cette action et en rendre compte

ROLE DES ANIMATEURS

L'animateur a un rôle éducatif, il doit avoir une démarche cohérente dans sa façon d'être et de faire. Il doit savoir monter un projet d'animation en lien avec le projet pédagogique.

Auprès des enfants :

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes
- Il est force de proposition et sait s'adapter à la situation
- Il doit permettre à l'enfant de s'éveiller à travers différents supports d'animation
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités
- Il fait part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée.

Avec ses collègues :

- Il doit respecter ses horaires de travail
- Il doit prévenir ses responsables en cas d'absence et apporter un justificatif
- Il doit s'informer, se former et informer
- Il est responsable des actions qu'il mène
- Il respecte ses collègues
- Il sait travailler en équipe, s'exprimer et écouter l'autre
- Il participe aux réunions de préparation
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action
- Il respecte le travail de l'autre
- Il doit respecter le matériel qui lui est confié.
- Il doit appliquer les consignes de l'équipe de direction

Les adultes s'engagent à :

- Être attentif, disponible, actif et à l'écoute des enfants
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Utiliser un langage adapté à l'âge des enfants
- Faire part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée.
- Les horaires, le travail des autres, les objectifs pédagogiques sont à respecter.
- Les divergences entre animateurs se font en privée, et /ou lors des réunions hebdomadaires.
- Les communications personnelles sont interdites pendant le temps du travail.
- Chaque animateur est tenu de respecter le règlement intérieur.

L'intervenant et l'animateur est un adulte référent pour l'enfant, c'est pourquoi il doit faire preuve d'exemplarité. En conséquence, si un adulte venait à manquer à ces engagements, le partenariat viendrait à s'arrêter.

SANTE

L'infirmier se situe dans les locaux de la bibliothèque de l'école maternelle cette espace contient : l lit, le registre sanitaire, la pharmacie centrale, les ordonnances et les PAI.

Chaque animateur à sa propre pharmacie et veille à son réapprovisionnement. Il doit aussi écrire dans le registre infirmerie tous les soins, qu'il aura faits dans la journée.

Pour le suivi sanitaire y faut que l'animateur soit titulaire du PSCI. Pour toute administration médicamenteuse une ordonnance du médecin est obligatoire.

Constitution pharmacie :

- Gants usage unique
- Compresse stérile
- Pansement
- Ciseau
- Aspi venin
- Crème pour les coup (hématome)
- Lime à ongle
- Thermomètre frontal
- Pince écharde
- Bande
- Sparadrap
- Petite poche de poubelle
- Aspi venin
- Thermomètre frontal
- Sérum physiologique
- Désinfectant sans alcool
- Hémoclar
- Petit registre de soin
- Différents affichage (fiche sanitaire particulière, numéro d'urgence et planning des pharmacies)

Suite aux mesures sanitaire actuel et au protocole en vigueur dans les Accueils de loisirs les primaires et les maternelles sont totalement séparés. Le personnel est dans l'obligation de porter le masque à l'intérieur comme à l'extérieur

LES CAS PARTICULIERS EN CAS D'ACCIDENT

• En cas d'accident, type petit bobo

Une trousse à pharmacie sera disposée dans chaque lieu d'intervention de l'ALSH.

Si l'animateur est seul avec son groupe d'enfants, il devra contacter le directeur qui viendra soigner l'enfant. Si l'animateur n'est pas seul, il pourra se détacher pour soigner l'enfant. Les soins apportés devront être notés dans le cahier d'infirmerie présent dans chaque trousse à pharmacie. Tout manque de fourniture devra être signalé au directeur.

• En cas d'accident plus grave l'équipe pédagogique va :

- Prévenir le directeur.
- Appeler le 15 pour connaître les premiers soins à apporter en attendant l'arrivée des secours.
- Appeler les parents (si les secours jugent le départ immédiat aux urgences nécessaire, l'animateur partira en ambulance avec le blessé et restera en contact avec la famille. Si l'évacuation peut attendre, les secours attendront la famille pour partir aux urgences) - Préparer la fiche sanitaire de l'enfant en attendant les secours.

• En cas de suspicion COVID

Notre conduite à tenir est dicté par le protocole sanitaire qui a été établie pour tous les Accueils de loisirs.

- La prise de température sera effectuée sur l'enfant
- Un isolement sera prévu en attendant les parents

LES DOSSIERS ANIMATEURS ET ENFANTS

Les dossiers animateurs doivent être composé de :

- Fiche de renseignement
- Photocopie carte identité/ carte vitale et Photocopie des diplômes
- Certificat médical attestant l'animateur est « Apte à travailler en collectivité de mineur et que les vaccinations soient à jours » ainsi que la photocopie du carnet de santé.

Les dossiers des enfants doivent être composé de :

- Fiche sanitaire
- Photocopie du carnet de santé
- Attestation d'assurance civile de l'année
- Dossier d'inscription

A savoir :

Afin d'entretenir de bonnes relation avec toutes les personnes autour de cette structure, nous invitons le personnel de service systématiquement à une des réunions de préparation. Pour qu'elles fassent partie intégrante de la mise en place du projet. Que ce soit les enfants, les animateurs, l'équipe de direction ou même les parents, certaines règles sont à respecter pour le bon fonctionnement de la structure. Pour les parents, le règlement intérieur établi par le service enfance de la Communauté de Communes des Aspres est à respecter.

PROTOCOLE

Les déplacements :

Avant chaque sortie à pied ou en bus, les animateurs doivent :

- Connaître le déroulement de la sortie, le lieu, le trajet.
- Connaître les effectifs par groupe et général.
- Avoir dans son sac à dos : pharmacie complète, gobelets, eau, lingettes et ou essuie-tout, numéros d'urgences, liste et fiches sanitaires de son groupe.
- Prévoir les collations et les goûters
- Prévoir les bâches et matériel pour temps calme si sortie journée
- Prévoir matériel baignade si besoin. Ligne d'eau, et groupe de 1 pour 5 pour les – de 6 ans et 1 pour 8 pour les + de 6 ans.

•À pied :

- Un animateur ne peut pas quitter le site seul avec son groupe. Il faut prévoir deux animateurs pour tout trajet hors de l'Alsh.
- Pour les sorties à pied toujours indiquer le lieu, l'horaire de retour et nombre d'enfants. Respecter le rang des enfants par deux, un animateur devant un derrière. Protéger les traversées de route sur passages piétons.
- Respecter le taux d'encadrement

• En bus :

- Pour les trajets en bus, toujours avoir un animateur qui monte en premier qui vérifie que c'est le bon bus auprès du chauffeur qui vérifie les lieux de ramassage et les horaires. Un animateur posté en bas des marches du bus pour sécuriser la monter, et compter les enfants. On compte en montant et en descendant.
- Les enfants sont placés en veillant à ne pas les mettre à l'avant, ni face à la porte arrière, ni sur le siège milieu du fond. Ils doivent tous être attachés.
- Les règles de sécurité des transports en bus doivent être données avant le départ. (Ne pas : se lever, crier, se détacher, manger ou boire ; mais la possibilité de chanter, discuter, faire des petits jeux d'observations, de mémoires etc....)
- Avant le départ ; donner les effectifs au chauffeur. Le chauffeur ainsi que les animateurs doivent porter un masque.

